

Décision donnant délégation de signature à Madame Carole FERRET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7130, intitulée « Laboratoire d'anthropologie sociale », dont la directrice est Madame Brigitte DERLON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Carole FERRET, Chargée de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole FERRET, délégation est donnée à Madame Patricia RIGOLE, Technicien de classe supérieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2014

La Directrice d'unité
Brigitte DERLON

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014